République Française

Délibération n° 2018/26
Exercice 2018. Produits irrécouvrables. Admissions en non-valeur. Budgets principal et annexe de la Régie autonome de la restauration scolaire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 42

Date de la convocation : 09/10/18
Compte rendu affiché : 17/10/18

Transmis en préfecture : 19/10/18
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20181015-32455-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Hamdiatou NDIAYE

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : M. Nasser DJAIDJA, Mme Hidaya SAID, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Marie-Christine BURRICAND à M. Aurélien SCANDOLARA, M. Serge TRUSCELLO à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Loan NGUYEN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT.

République Française

Rapport n° 26
Exercice 2018. Produits irrécouvrables. Admissions en non-valeur. Budgets principal et annexe de la Régie autonome de la restauration scolaire

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le comptable public de Vénissieux m'a fait connaître qu'après avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations, il n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la Ville. Les produits irrécouvrables arrêtés au 07 août 2018 s'élèvent :

- pour le budget principal à 18 189.68 €, dont 6 084.31 € de non-valeurs car les sommes sont inférieures au seuil de poursuite instauré par le Centre des Finances Publiques et 12 105.37 € dans le cadre de procédures de surendettement.

Les montants des produits irrécouvrables concernent à 80% la restauration scolaire, le reste se répartissant sur différents services municipaux.

- pour le budget annexe de la Régie de restauration scolaire à 79.30 € dont 40.80 € de non-valeur et 38.50 € de créance éteinte.

La liste détaillée des produits irrécouvrables n'appelle aucune observation de ma part. Elle est tenue à votre disposition auprès de la Direction des Ressources Financières.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 1 octobre 2018 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public à hauteur de:
Pour le budget principal: 6 084.31 € à imputer au compte 6541 "créances admises en non valeur",
12 105.37 € à imputer au compte 6542 "créances éteintes"
Pour le budget annexe de la régie autonome de la restauration scolaire: 40.80 € à imputer au compte 6541 "créances admises en non valeur", 38.50 € à imputer au compte 6542 "créances éteintes".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN